

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
présents : 11  
votants : 13

Question n°4

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le trente mai deux mille vingt quatre

Présents : M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; D. CHAMBON ; R.DUFOUR ; F. GAILLARD ; P. GIBAUD ; R. GRENOUILLET ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; A.RAVET ; F. TOMAS

Excusés ayant donné pouvoir : N. BARNY ; L. GABETTE

Absentes : C. VIARD ; P. GABORIAU

Secrétaire : F. GAILLARD

**OBJET : FORÊT COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET FRANCE 2030 POUR LE RENOUVELLEMENT FORESTIER**

Monsieur le Maire rappelle qu'une précédente délibération a été prise portant positionnement de la commune pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 80% dans le cadre de France Relance pour le volet forestier : aider à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer ».

Le délai d'exécution était assez court dans le cahier des charges et la consultation des entreprises pour le marché public de préparation de sol + plantation a été infructueux puisqu'aucune entreprise ne pouvait intervenir avant mars 2024 pour les plantations.

La commune de Cussac pourrait postuler sur un autre appel à projet ouvert dans le cadre du volet France 2030 – renouvellement forestier. Il est nécessaire de délibérer.

La parcelle forestière N°8 de la forêt communale de Cussac est composée de taillis de châtaignier (dépérissant à 50%-volet 1b. Faible production à 50%-volet 3a).

Il a été décidé de récolter le peuplement sur une surface de 6.15ha

La commune envisage le reboisement de la parcelle 8b. Pour tenir compte des évolutions climatiques, des essences bien adaptées à la station ont été choisies et seront plantées en mélange (Quercus cerris, Quercus pubescens, Cedrus atlantica, Pinus pinaster) sur la parcelle 8b. La préparation du terrain consistera à broyer en plein les rémanents et les souches.

La commune sollicite une subvention dans la cadre de l'appel à projets France 2030, conformément à l'instruction technique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

*Plan de financement*

FINANCEURS	MONTANT	%
ADEME	40369.01€	70 %
<b>TOTAL DES AIDES</b>	<b>40369.01€</b>	<b>70 %</b>
AUTOFINANCEMENT (estimé) COMMUNE	17301.00€	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>57670.01€</b>	<b>100 %</b>

En cas d'octroi de la subvention, la commune confiera la mission de maîtrise d'œuvre à l'Office National des Forêts, pour un montant de **11 227.2 € HT**. Ce montant est inclus pour partie dans le plan de financement.

La commune s'engage à réaliser les travaux d'entretien nécessaires à la pérennité de ce boisement.

Le Conseil Municipal approuve ce projet de reboisement et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation de l'opération, dont la signature des conventions de mandat et de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des votants** :

**APPROUVE** le projet de reboisement présenté ci-dessus.

**DONNE POUVOIR À MONSIEUR** le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation de l'opération

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision dont la signature des conventions de mandat et de maîtrise d'œuvre.

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC  
Le 06 juin 2024

LE MAIRE  
Dominique CHAMBON

Affichée le : 12/06/2024

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le 12/06/2024  
Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
087-218705408-20240606-2024004\_2024038-DE  
Reçu le 11/06/2024